



**Convention sur la
diversité biologique**

Distr.
GÉNÉRALE

UNEP/CBD/SBSTTA/18/2
12 mai 2014

FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

ORGANE SUBSIDIAIRE CHARGÉ DE FOURNIR
DES AVIS SCIENTIFIQUES, TECHNIQUES ET
TECHNOLOGIQUES

Dix-huitième réunion

Montréal, 23-28 juin 2014

Point 3.1 de l'ordre du jour provisoire *

**PROJET DE RÉSUMÉ ANALYTIQUE ET PRINCIPAUX MESSAGES DE LA QUATRIÈME
ÉDITION DES PERSPECTIVES MONDIALES DE LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE**

Note du Secrétaire exécutif

I. INTRODUCTION

1. Dans sa décision X/2, la Conférence des Parties a décidé que la quatrième édition des Perspectives mondiales de la diversité biologique sera préparée de façon à effectuer une évaluation à mi-parcours des progrès accomplis en vue de la réalisation des objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique, y compris une analyse de la contribution de l'application de la Convention et de son Plan stratégique à la réalisation des cibles 2015 des objectifs du Millénaire pour le développement (paragraphe 13). La Conférence des Parties a en outre demandé d'élaborer un plan pour la préparation de la quatrième édition des Perspectives mondiales de la diversité biologique (GBO-4), aux fins d'examen par l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques (OSASTT) avant la onzième réunion de la Conférence des Parties.

2. En examinant ce plan, l'OSASTT, dans sa recommandation XVI/2, a souligné que :

a) Le GBO-4 devrait fournir une évaluation à mi-parcours des progrès accomplis en vue de la réalisation des objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique;

b) Le GBO-4 devrait aborder :

i) Les interventions gouvernementales qui pourraient efficacement contribuer à la réalisation des objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique;

* UNEP/CBD/SBSTTA/18/1.

/...

- ii) Les progrès accomplis en vue de la réalisation des objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique (en tenant compte à la fois des engagements, plans et objectifs nationaux adoptés par les Parties, et du degré de leur mise en œuvre sur le terrain);
- iii) La manière dont la réalisation des objectifs d'Aichi contribuerait à la vision 2050 du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique;
- iv) La manière dont les progrès accomplis en vue de la réalisation des objectifs d'Aichi contribuent à l'atteinte des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) et de leurs cibles pour 2015;

(c) Le GBO-4, qui devra être facile à comprendre et accessible à différents publics, sera constitué de plusieurs produits présentés lors d'événements clés, à commencer par la onzième réunion de la Conférence des Parties; son contenu s'inspirera d'informations provenant d'un éventail de sources, y compris des informations disponibles émanant des Parties.

3. Dans la décision XI/3, la Conférence des Parties, s'appuyant sur les orientations détaillées concernant l'ampleur et le processus préparatoire fournies par l'OSASTT dans sa recommandation XVI/2, prend note du rapport sur l'état d'avancement du GBO-4 et prie le Secrétaire exécutif de mettre une version préliminaire du GBO-4 à la disposition d'une réunion de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques précédant la douzième réunion de la Conférence des Parties pour examen (décision XI/3 section C, paragraphes 1 et 7 g)).

4. La version préliminaire du GBO-4 a été élaborée sur la base des cinquièmes rapports nationaux, et des Stratégies et plan d'action nationaux (SPANB) mis à jour depuis la dixième réunion de la Conférence des Parties. Elle s'inspire également d'un examen de la documentation scientifique, d'informations sur les indicateurs émanant du Partenariat relatif aux indicateurs de biodiversité, d'informations et études de cas présentées par les Parties et les organisations concernées, d'un examen des scénarios publiés ainsi que de certains nouveaux scénarios mondiaux et extrapolations statistiques jusqu'en 2020 concernant des indicateurs sélectionnés. La préparation du GBO-4 a bénéficié d'un soutien financier ou en nature des pays suivants : Allemagne, Canada, Japon, Pays-Bas, République de Corée, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Suisse et Union européenne. Elle a été guidée par un groupe consultatif, par le biais de rencontres en personne et d'échange de courriels. Le Bureau de l'OSASTT a reçu des rapports périodiques sur l'état d'avancement et a supervisé le processus de préparation.

5. Un grand nombre d'experts, d'organisations et de réseaux clés, en plus des employés et des stagiaires du Secrétariat, ont contribué à la préparation du GBO-4. Un consortium constitué de DIVERSITAS, du Centre mondial de surveillance pour la conservation (WCMC) du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), de l'Agence néerlandaise pour l'évaluation de l'environnement, du Fisheries Centre de l'Université de la Colombie-Britannique, et de l'Université de Lisbonne, appuyé par plus de 30 auteurs principaux et 40 auteurs collaborateurs provenant de quelque 30 pays, a entrepris les travaux techniques sur chaque objectif d'Aichi pour la biodiversité, et examiné les liens d'interdépendance entre les objectifs, les extrapolations à court terme jusqu'en 2020 et les scénarios à moyen terme jusqu'à 2050, puis analysé les contributions aux objectifs du Millénaire pour le développement et des propositions pour le programme de développement durable pour l'après 2015. Un processus transparent d'examen par les pairs a été entrepris comportant des évaluations techniques internes suivies d'un examen public des chapitres techniques. Ces chapitres ont été révisés sur la base des commentaires reçus et ont été rendus disponibles pour un second examen par les pairs qui se déroule en parallèle à l'examen par les pairs du rapport principal du GBO-4. *La Global Biodiversity Information Facility* (GBIF) a fourni un rédacteur scientifique pour préparer un document qui soit facile à comprendre.

6. La présente note contient un projet de résumé analytique du GBO-4 (Section II) et une proposition de recommandation (Section III). Elle est complétée par une version préliminaire du rapport complet publié en tant que document d'information (UNEP/CBD/SBSTTA/18/INF/2) et pour un examen par les pairs, ainsi que par des documents techniques connexes qui sous-tendent le rapport principal (UNEP/CBD/SBSTTA/18/INF/8 et 9). Elle est par ailleurs accompagnée d'une note sur les répercussions des principales conclusions sur les travaux de la Convention (UNEP/CBD/SBSTTA/18/2/Add.1).

II. PROJET DE RÉSUMÉ ANALYTIQUE DES PERSPECTIVES MONDIALES DE LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE

A. Contexte

7. En 2010, les gouvernements du monde se sont réunis à Nagoya (Japon), où ils ont adopté une vision commune d'un rapport plus harmonieux entre l'humanité et la nature.

8. Ils réagissaient à la conclusion inquiétante que l'objectif mondial visant à réduire de manière significative le taux de perte de la biodiversité d'ici à 2010 avait été manqué. Cela avait été la principale conclusion de la troisième édition des Perspectives mondiales de la diversité biologique (GBO-3). Le présent document s'inscrit dans le prolongement du GBO-3.

9. Le GBO3 avait prévenu que toutes les principales pressions qui s'exercent sur la biodiversité étaient à la hausse, et que certains écosystèmes étaient poussés vers des seuils critiques ou points de basculement. Si ces seuils étaient dépassés, il y avait un risque réel d'une perte catastrophique de la biodiversité et de la dégradation d'un vaste éventail de services desquels dépendent les humains pour leur survie et leur bien-être. Les pauvres subiraient les premiers et les plus graves impacts, mais au bout du compte toutes les sociétés et économies seraient affectées.

10. Cependant, le GBO-3 a également conclu que la perte de biodiversité pouvait encore être ralentie, voire arrêtée avec le temps, si les gouvernements et la société prenaient des mesures coordonnées à plusieurs niveaux. Cela signifie aborder les causes sous-jacentes, ou les moteurs, de la perte de biodiversité, souvent profondément ancrées dans nos systèmes de prise de décisions, incitatifs financiers et modes de production et de consommation. Cela signifie également qu'il convient de comprendre et de réduire au minimum les pressions sur la biodiversité et les écosystèmes, et de cibler directement les mesures vers la conservation et la restauration des écosystèmes critiques pour la survie des espèces et la fourniture d'importants services.

11. Cette analyse est la base sur laquelle repose le Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique, adopté à Nagoya, en 2010. La stratégie comprend un ensemble d'objectifs ambitieux, mais réalisables (les objectifs d'Aichi pour la biodiversité), la plupart d'entre eux avec l'échéance 2020, visant à nous remettre sur la voie menant à la vision à long terme d'un monde sans perte de biodiversité ni de dégradation d'écosystèmes. Ensemble, les objectifs d'Aichi pour la biodiversité représentent une occasion unique de concilier le développement humain et la conservation, l'utilisation durable des espèces, des paysages, des écosystèmes et des processus biologiques, desquels toutes les sociétés dépendent, en bout de ligne. Le Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique est désormais accepté en tant que cadre global pour la prise de mesures relatives à la biodiversité, et l'Assemblée générale des Nations Unies a désigné la période 2011-2020 comme étant la Décennie des Nations Unies pour la diversité biologique.

12. Publiée presque à mi-parcours du Plan stratégique 2011-2020, cette quatrième édition du GBO fournit un rapport opportun sur les progrès dans la réalisation des objectifs d'Aichi pour la biodiversité et les mesures nécessaires pour maintenir le cap, sur les perspectives de réalisation de la vision à plus long

terme, et sur l'importance de la biodiversité pour la réalisation d'objectifs généraux relatifs au développement humain durable au cours du présent siècle.

Messages clés

13. L'analyse qui sous-tend ce GBO fournit à la fois des preuves encourageantes d'actions positives à l'appui de la biodiversité, et expose un ensemble de défis majeurs à relever par la communauté internationale.

14. Des progrès importants ont été accomplis dans la réalisation de certains éléments de la plupart des objectifs d'Aichi pour la biodiversité (voir l'annexe). Certains éléments des objectifs, tels que protéger au moins 17 % des zones terrestres et d'eaux intérieures sont en bonne voie de réalisation.

15. Cependant, dans la plupart des cas, ces progrès ne suffiront pas pour réaliser les objectifs établis pour 2020, et des mesures additionnelles sont nécessaires pour maintenir le Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique sur la bonne voie. Les principales mesures recommandées pour réaliser chaque objectif sont énumérées ci-dessous.

16. Les extrapolations pour un éventail d'indicateurs révèlent que, sur la base des tendances actuelles, **les pressions sur la biodiversité continueront à s'accroître au moins jusqu'en 2020**, et que **la biodiversité poursuivra son déclin**. Cela en dépit du fait que **les mesures prises par la société face à l'appauvrissement de la biodiversité s'amplifient considérablement**, et que, à la lumière des plans et engagements nationaux, elles devraient continuer à augmenter pour le restant de la décennie. L'explication de ce phénomène repose au moins en partie sur le fait qu'il faut du temps pour que des mesures positives aient une incidence.

17. La réalisation de chaque objectif d'Aichi pour la biodiversité ne peut être abordée séparément, car **certains objectifs dépendent fortement de la réalisation d'autres objectifs**. Les mesures visant à atteindre certains objectifs auront une influence particulièrement forte sur la réalisation des autres : en particulier, les objectifs visant les causes sous-jacentes de la perte de biodiversité, l'élaboration du cadre pour la mise en œuvre des objectifs d'Aichi pour la biodiversité au niveau national (stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité), et la mobilisation des ressources financières. La réalisation des objectifs d'Aichi pour la biodiversité contribuerait considérablement à la solution des grandes priorités mondiales abordées dans les discussions actuelles sur les **objectifs de développement durable** de l'après 2015, à savoir **réduire la faim et la pauvreté, améliorer la santé humaine, et assurer un approvisionnement durable d'énergie, de nourriture et d'eau potable**. Il s'agit d'une occasion d'intégrer la biodiversité dans l'ensemble du programme de développement.

18. Des moyens plausibles existent pour réaliser **la vision 2050 qui prévoit de mettre fin à la perte de biodiversité**, conjointement aux **objectifs clés de développement humain, à la limitation du réchauffement climatique à 2 degrés Celsius, et la lutte contre la désertification et la dégradation des sols**. Cependant, la réalisation de ces objectifs conjoints nécessite de profonds changements sociétaux, y compris une utilisation beaucoup plus efficace des terres, de l'eau, de l'énergie et des matières premières, un réexamen de nos habitudes de consommation, et en particulier une transformation majeure des systèmes alimentaires.

B. Résumé des progrès et mesures clés relatives au Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique

19. Lors de l'élaboration des objectifs d'Aichi pour la biodiversité, les gouvernements ont reconnu que les progrès pourraient uniquement être soutenus si des mesures étaient appliquées simultanément pour : gérer les causes sous-jacentes de l'appauvrissement de la diversité biologique; réduire les pressions directes exercées sur la diversité biologique et encourager son utilisation durable; améliorer l'état de la diversité biologique en sauvegardant les écosystèmes, les espèces et la diversité génétique; renforcer les

avantages retirés par tous de la diversité biologique et des services fournis par les écosystèmes; et renforcer la mise en œuvre de tous ces objectifs par le biais d'une planification participative, de la gestion des connaissances et du renforcement des capacités. Les objectifs s'articulent donc autour de cinq Buts stratégiques qui reflètent cette approche. Les paragraphes suivants résument les conclusions du GBO-4 sur les tendances récentes, la situation actuelle, et les projections jusqu'à 2020 relatives à ces cinq Buts stratégiques fondamentaux et à leurs objectifs d'Aichi pour la biodiversité correspondants, et recensent certaines mesures clés.

But stratégique A : Gérer les causes sous-jacentes de l'appauvrissement de la diversité biologique en intégrant la diversité biologique dans l'ensemble du gouvernement et de la société

Tendances récentes, situation actuelle et projections

20. **La prise de conscience du public en ce qui concerne la biodiversité et son importance** semble croître autant dans le monde développé que dans le monde en développement, bien qu'elle demeure faible dans certains pays (Objectif 1). Des progrès importants ont été réalisés pour ce qui est de **l'intégration des valeurs de la diversité biologique** aux stratégies et processus de planification nationaux et locaux de développement et de réduction de la pauvreté, et de l'intégration des ressources naturelles aux comptes nationaux. D'importantes variations entre les pays demeurent, mais des initiatives internationales contribuent à réduire ces différences (Objectif 2). Les gouvernements continuent à fournir des **subventions néfastes pour la diversité biologique**, surtout en ce qui concerne les pêches, et bien que les subventions agricoles s'orientent de plus en plus **vers des incitations positives en faveur de la conservation de la diversité biologique**, ces incitations n'atteignent pas toujours leurs objectifs (Objectif 3). Bien que les ressources naturelles soient utilisées beaucoup plus efficacement pour produire des biens et services, cette amélioration est annulée par le **niveau global fortement accru de la consommation**, et il est peu probable que les écosystèmes puissent être maintenus dans des limites écologiques sûres compte tenu des modes de consommation actuels (Objectif 4).

Mesures clés pour accélérer la réalisation de ce but

21. Une communication plus efficace du rôle de la biodiversité dans le développement durable à des publics non spécialistes de la biodiversité est nécessaire.

22. Une meilleure utilisation des sciences sociales, y compris une compréhension des moteurs sociaux, économiques et culturels qui motivent les changements comportementaux, leurs interactions, et les implications pour la conception des politiques, renforcerait l'efficacité des stratégies cherchant à influencer les choix individuels favorisant la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité.

23. Avec des investissements adéquats et un renforcement des capacités dans les pays à faible revenu, la plupart des gouvernements peuvent s'inspirer des statistiques environnementales existantes pour commencer à évaluer la valeur des écosystèmes et à l'intégrer dans les comptes nationaux en concentrant leurs efforts sur les écosystèmes prioritaires.

24. L'élimination de toutes les néfastes subventions aux pêches épargnerait des milliards de dollars chaque année, et accroîtrait à long terme à la fois la taille et la valeur des captures. Les subventions aux bioénergies peuvent être éliminées ou repensées pour tenir compte de toutes les répercussions des cultures pour biocarburants autant sur les émissions de gaz à effet de serre que sur la biodiversité. L'élimination des subventions agricoles nuisibles peut libérer des fonds pour des incitatifs bien ciblés visant à promouvoir des pratiques favorables à la biodiversité. Des projets au titre du mécanisme REDD+ (réduction des émissions causées par le déboisement et la dégradation des forêts dans les pays en développement, et le rôle de la conservation, de la gestion durable des forêts, et l'amélioration des stocks de carbone des forêts) peut fournir d'importants incitatifs favorisant la biodiversité, à condition que des résultats potentiellement pervers soient évités.

25. Une production et une consommation durables peuvent être stimulées par la combinaison d'incitatifs gouvernementaux – y compris des politiques d'approvisionnement durable – et la mobilisation des forces du marché, au moyen de partenariats avec le secteur privé.

But stratégique B : Réduire les pressions directes exercées sur la diversité biologique et encourager l'utilisation durable

Tendances récentes, situation actuelle et projections

26. La **perte d'habitats forestiers** dans certaines régions, par exemple l'Amazonie brésilienne, a été sensiblement ralentie. Cependant, la déforestation dans de nombreuses zones tropicales du monde continue d'augmenter, et des habitats de tous types, y compris des prairies, des zones humides et des réseaux fluviaux, continuent à être fragmentés et dégradés (Objectif 5). La **surpêche** continue à être un problème majeur, avec un pourcentage croissant de stocks de poissons surexploités, épuisés, ou effondrés, et des pratiques de pêche inappropriées causant des dommages aux habitats et aux espèces non visées. Cependant, un nombre croissant de pêcheries, concentrées dans le monde développé, sont certifiées durables (Objectif 6). Un accroissement de l'exploitation forestière certifiée, surtout dans les zones boréales et tempérées, et l'adoption accrue de bonnes pratiques agricoles se traduisent par une production plus durable. Néanmoins, des **pratiques non durables en agriculture, aquaculture et foresterie** causent encore une dégradation de l'environnement et une perte de biodiversité substantielles (Objectif 7). La **pollution causée par l'excès d'éléments nutritifs** s'est stabilisée dans certaines zones d'Europe et d'Amérique du Nord, mais les prévisions indiquent qu'elle s'accroîtra dans d'autres régions, et elle demeure une menace significative à la biodiversité aquatique et terrestre. D'autres formes de pollution, comme celle causée par les produits chimiques, les pesticides et les plastiques, sont en hausse (Objectif 8). De plus en plus, les gouvernements prennent des mesures pour contrôler et éradiquer les **espèces exotiques envahissantes**. Par exemple, un nombre croissant d'éradications, particulièrement dans les îles, montre que de juguler la menace posée par les espèces envahissantes est souvent faisable et efficace. Cependant le taux global des invasions, associées à d'énormes coûts économiques et écologiques, ne montre aucun signe de ralentissement. Des mesures préventives ont été prises dans un nombre limité de pays (Objectif 9). Les **pressions multiples exercées sur les récifs coralliens**, imputables à des activités exercées sur terre ou en mer, continuent de croître, bien que certaines zones coralliennes étendues soient incorporées aux aires marines protégées (Objectif 10)

Mesures clés pour accélérer la réalisation de ce but

27. Des politiques intégrées qui couvrent l'engagement du public, la planification de l'utilisation des terres, des incitatifs positifs et négatifs, la surveillance et l'application des lois se sont avérées efficaces pour faire face à la déforestation dans certains pays, et des approches ayant fait leurs preuves pourraient être adaptées puis appliquées ailleurs.

28. La gestion durable des pêcheries, des mesures d'incitation à réduire l'effort de pêche, et l'application des règlements réduiront la surexploitation, ce qui à son tour réduira les pressions exercées sur les écosystèmes vulnérables, tels que les récifs coralliens.

29. La réduction des pertes de récoltes pendant la production, la distribution et la consommation, moins d'apports chimiques et une utilisation plus efficace des éléments nutritifs et de l'eau sont tous nécessaires pour renforcer la durabilité de l'agriculture, et la certification peut être élargie en foresterie tropicale, en agriculture et en aquaculture.

30. Un meilleur ciblage/dosage des engrais pour les besoins des cultures, le recyclage du fumier et l'élimination des phosphates des détergents sont critiques pour réduire la pollution causée par l'excès d'éléments nutritifs, tout comme le traitement des eaux usées, la réduction de l'utilisation de combustibles fossiles et la restauration des zones humides.

31. La réduction de la menace posée par les espèces exotiques envahissantes, les ravageurs et les maladies exige qu'une plus grande attention soit accordée à la fois aux mesures préventives aux frontières et ailleurs et à l'éradication ou au contrôle des espèces exotiques envahissantes établies, en faisant un meilleur usage des outils d'aide à la prise de décisions, tels que les analyses de risques et les analyses coûts-avantages.

32. La gestion intégrée des bassins fluviaux et des zones côtières est essentielles pour alléger les pressions exercées sur les récifs coralliens, combinée à plus long terme à des mesures concrètes pour réduire sensiblement les émissions de gaz à effet de serre, limitant ainsi l'acidification des océans.

But stratégique C : Améliorer l'état de la diversité biologique en sauvegardant les écosystèmes, les espèces et la diversité génétique

Tendances récentes, situation actuelle et projections

33. Compte tenu des engagements actuels, l'objectif de **protéger 17 % des zones terrestres** d'ici à 2020 pourra probablement être atteint à l'échelle mondiale, bien que les réseaux de zones protégées demeurent peu représentatifs et que de nombreux sites particulièrement importants pour la diversité biologique soient mal conservés. L'objectif pour les **zones marines** et côtières **protégées** est également en voie d'être atteint, bien que les zones en haute mer soient beaucoup moins bien couvertes. Une gestion inadéquate des aires protégées demeure très répandue (Objectif 11). Malgré des réussites individuelles, le **risque** moyen **d'extinction** pour les oiseaux, les mammifères et les amphibiens ne montre aucun signe de réduction (Objectif 12). La **diversité génétique** du bétail domestiqué s'amointrit, avec plus d'un cinquième des races (soit 22 %) menacées d'extinction, et les plantes sauvages apparentées aux espèces cultivées sont de plus en plus menacées par la fragmentation des habitats et les changements climatiques (Objectif 13).

Mesures clés pour accélérer la réalisation de ce but

34. À mesure que les réseaux de zones protégées s'élargissent, ils doivent devenir plus représentatifs des régions écologiques de la planète, des habitats d'eau douce, et des sites d'importance mondiale pour la biodiversité.

35. L'efficacité de la gestion des zones protégées et d'autres mesures de conservation effectives par zone doivent être renforcées.

36. La réduction de la menace d'extinction dépend fortement des mesures au titre des Buts stratégiques A (gérer les cause sous-jacentes) et B (réduire les pressions directes), et de l'existence de réseaux de zones protégées plus efficaces et représentatifs, mais des mesures ciblées de rétablissement des espèces sont également souvent essentielles.

37. Des incitatifs renforcés, une collaboration entre les pays et un accroissement des ressources particulièrement dans les pays en développement sont nécessaires pour conserver les races de bétail autochtones.

38. La protection ciblée des plantes sauvages apparentées aux espèces de culture importantes et un soutien renforcé de la gestion de la diversité des cultures sur les fermes aidera à éviter toute aggravation de l'érosion génétique.

But stratégique D : Renforcer les avantages retirés pour tous de la diversité biologique et des services fournis par les écosystèmes

Tendances récentes, situation actuelle et projections

39. Des **habitats importants pour les services écosystémiques**, par exemple les zones humides et les forêts, continuent à être perdus et dégradés. Certains groupes d'espèces **d'importance spéciale pour les pauvres**, par exemple des oiseaux et des mammifères utilisés pour l'alimentation et la médecine, se rapprochent plus rapidement de l'extinction que les espèces qui ne sont pas utilisées à de telles fins (Objectif 14). Cependant, certains écosystèmes appauvris ou dégradés, notamment les zones humides et les forêts, sont en cours de **restauration**, parfois à une échelle très ambitieuse, comme en Chine. De nombreux pays, organisations et entreprises se sont engagés à restaurer de grandes superficies. L'abandon de terres agricoles dans certaines régions, dont l'Europe, l'Amérique du Nord et l'Asie orientale, permet une « restauration passive » à grande échelle (Objectif 15). Le **Protocole de Nagoya** sur l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation devrait entrer en vigueur d'ici à 2015, ouvrant ainsi de nouvelles possibilités pour que les avantages découlant de la biodiversité et des services écosystémiques soient partagés plus largement et plus équitablement (Objectif 16).

Mesures clés pour accélérer la réalisation de ce but

40. Le renforcement des avantages découlant de la biodiversité et des services écosystémiques dépend entièrement des mesures à l'appui des Buts stratégiques A, B et C (gérer les causes sous-jacentes, réduire les pressions directes et améliorer l'état de la diversité biologique).

41. Les gouvernements doivent recenser et restaurer les écosystèmes dégradés, et les zones où une restauration pourrait contribuer à l'amélioration des connexions entre les différents paysages et renforcer les services écosystémiques. Pour ce faire, il faudra fournir des incitatifs pour la restauration, y compris en ayant recours aux mécanismes du marché, tels que la réhabilitation des berges en zones humides [aux É.-U. « wetland mitigation banking »].

42. La priorité devrait être accordée à la conservation et à la restauration des zones qui fournissent des ressources en eau, ou qui offrent d'autres services essentiels aux communautés locales.

43. La pleine application du Protocole de Nagoya, avec les règlements et procédures nationaux appropriés, aidera à maximiser et à partager les avantages découlant de la biodiversité et des services écosystémiques.

But stratégique E : Renforcer la mise en œuvre au moyen d'une planification participative, de la gestion des connaissances et du renforcement des capacités

Tendances récentes, situation actuelle et projections

44. Des **stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique** devraient être en place pour la plupart des Parties d'ici à 2015 (Objectif 17), aidant ainsi à traduire les objectifs du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique en mesures nationales. Les **connaissances traditionnelles** continuent à décliner, comme l'indiquent la perte de diversité linguistique et les déplacements massifs de communautés autochtones et locales vers des zones urbaines, bien que cette tendance soit inversée dans certains lieux grâce à l'intérêt croissant pour les cultures traditionnelles et l'implication des communautés locales dans la gestion de zones protégées (Objectif 18). Des **données et des informations sur la biodiversité** sont partagées beaucoup plus largement par le biais d'initiatives encourageant et facilitant l'accès libre et gratuit à des enregistrements numérisés provenant de collections et observations d'histoire naturelle, y compris par l'entremise de réseaux de scientifiques amateurs. Cependant, de nombreuses données et informations demeurent inaccessibles et, dans de nombreux pays, les capacités sont insuffisantes pour les mobiliser (Objectif 19). Sur la base des tendances actuelles, les **ressources financières destinées à la mise en œuvre du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique** n'auront pas connu une hausse substantielle au cours de la décennie 2011-2020 (Objectif 20).

Mesures clés pour accélérer la réalisation de ce but

45. La mise en œuvre des stratégies et plans d'action nationaux (SPANB) est essentielle, y compris par le biais de l'établissement d'objectifs nationaux mesurables s'alignant sur les objectifs d'Aichi pour la biodiversité, une approche participative en termes de planification, et l'établissement de systèmes pour suivre les progrès dans la réalisation des objectifs. Les SPANB doivent également inclure des politiques relatives à des secteurs économiques spécifiques.
46. Des initiatives pour encourager la restauration des langues traditionnelles et promouvoir l'utilisation coutumière durable peuvent appuyer le respect des connaissances traditionnelles et leur application à l'appui de la conservation et de l'utilisation durable de la biodiversité.
47. Un investissement dans la numérisation des données, et les capacités pour mobiliser, diffuser et utiliser les données et les connaissances relatives à la biodiversité, ainsi qu'un changement culturel et réglementaire pour encourager le partage de données élargiront la base factuelle éclairant la recherche et les politiques.
48. Des investissements accrus sont nécessaires pour fournir des informations détaillées, presque en temps réel et accessibles au public, sur les changements en matière d'utilisation des terres et autres changements concernant la biodiversité.
49. Des évaluations nationales, thématiques, sous-mondiales et mondiales de la biodiversité et des services écosystémiques, appuyées par la plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES) donnera également aux décideurs politiques une base plus solide sur laquelle s'appuyer pour prendre des décisions.
50. Des investissements beaucoup plus importants dans la mise en œuvre du Plan stratégique s'avéreront rentables pour appuyer les moyens de subsistance et la réalisation des aspirations à long terme des objectifs pour le développement durable. Des efforts sont nécessaires pour accroître simultanément l'aide au développement et les budgets nationaux et mobiliser plus de ressources du secteur privé.

C. La marche à suivre

51. Le présent rapport à mi-parcours sur le Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique indique que la plupart de ses objectifs sont encore réalisables, bien que difficilement. La réalisation de ces objectifs nécessite une action audacieuse et novatrice dans de nombreux domaines, et une attention soutenue accordée à la biodiversité dans un vaste éventail de domaines politiques pour la seconde moitié de la décennie. Les réussites ont prouvé qu'une action concrète ne découle pas de « solutions miracles », mais de mesures prises simultanément pour aborder de multiples causes de la perte de biodiversité, par la surveillance et l'analyse des données, la modification des incitatifs économiques, l'exercice de pressions sur les marchés, l'application de règles et règlements, l'encouragement de la participation des communautés autochtones et locales et des parties prenantes, et le ciblage de la conservation d'espèces et d'écosystèmes menacés, pour ne nommer quelques-unes des nombreuses voies qui mènent à la conservation et à l'utilisation durable de la biodiversité.
52. Les efforts et ressources qui étayaient les actions recommandées dans le présent GBO peuvent et doivent être renforcés par les liens critiques entre la biodiversité et le développement humain à long terme. De nombreuses mesures parmi celles nécessaires à la réalisation des objectifs d'Aichi pour la biodiversité appuieront également les objectifs visant une plus grande sécurité alimentaire, une meilleure santé des populations, et un accès amélioré à de l'eau potable et à des sources d'énergie renouvelable pour tous, bien qu'il y aura des compromis à faire en cours de route, et ces derniers doivent être ouvertement reconnus et abordés. Nous devons reconnaître que le Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité

biologique est une stratégie pour le développement durable, et accélérer nos interventions de manière à pouvoir enfin saisir cette opportunité de vivre en harmonie avec la nature.

III. PROPOSITION DE RECOMMANDATION

L'Organe subsidiaire chargé de donner des avis scientifiques, techniques et technologiques pourrait souhaiter adopter une recommandation s'alignant sur ce qui suit :

L'Organe subsidiaire chargé de donner des avis scientifiques, techniques et technologiques :

1. *Prend note* de la version préliminaire de la quatrième édition des Perspectives mondiales de la biodiversité et des documents techniques sous-jacents;

2. *Se félicite* du soutien financier et en nature fourni par l'Allemagne, le Canada, le Japon, les Pays-Bas, la République de Corée, le Royaume-Uni de Grand-Bretagne et d'Irlande du Nord, de la Suisse et de l'Union européenne à l'appui de la préparation de la quatrième édition des Perspectives mondiales de la biodiversité;

3. *Encourage* les Parties, les autres gouvernements et les organisations concernées à participer au processus d'examen par les pairs pour la quatrième édition des Perspectives mondiales de la biodiversité;

4. *Prie le Secrétaire exécutif*, compte tenu des commentaires énoncés au cours de la dix-huitième réunion de l'Organe subsidiaire chargé de donner des avis scientifiques, techniques et technologiques et des autres commentaires émanant de l'examen par les pairs, de :

(a) Finaliser le rapport principal de la quatrième édition des Perspectives mondiales de la biodiversité en vue de le présenter au cours de la douzième réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique;

(b) Lancer, en collaboration avec les partenaires concernés et conformément à la stratégie de communication pour la quatrième édition des Perspectives mondiales de la biodiversité, la préparation de produits qui ciblent des publics spécifiques en vue de transmettre les principaux messages des Perspectives à ces publics;

5. *Prend note* des répercussions qu'auront les principales conclusions de la quatrième édition des Perspectives mondiales de la biodiversité sur les travaux futurs de la Convention, qui figurent dans la note du Secrétaire exécutif sur les répercussions des conclusions du GBO-4 sur les travaux de la Convention (UNEP/CBD/SBSTTA/18/2.Add.1), et *prie* le Secrétaire exécutif de les utiliser comme base pour l'élaboration de projets d'éléments d'une « feuille de route de Pyeongchang » pour la mise en œuvre renforcée du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique et la réalisation des objectifs d'Aichi pour la biodiversité à des fins d'examen par la douzième réunion de la Conférence des Parties.

Annexe

TABLEAU DES OBJECTIFS – RÉSUMÉ DES PROGRÈS DANS LA RÉALISATION DES OBJECTIFS D’AICHI POUR LA BIODIVERSITÉ DÉCOMPOSÉS EN LEURS ÉLÉMENTS

Le tableau ci-après fournit une évaluation des progrès accomplis dans la réalisation de chacun des objectifs d’Aichi pour la biodiversité ainsi que le niveau de confiance, sur la base des données disponibles, associé à l’évaluation. Il vise à donner des informations sommaires permettant de déterminer si oui ou non nous sommes sur la bonne voie pour réaliser les objectifs. L’évaluation utilise une échelle de cinq points :

5 – En voie de dépasser l’objectif, à savoir nous dépassons les attentes et prévoyons réaliser l’objectif avant 2020;





4 – En voie de réaliser l’objectif, à savoir si nous poursuivons nos efforts, nous prévoyons réaliser l’objectif d’ici à 2020;





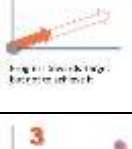
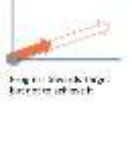

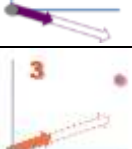

3 – Progression vers l’objectif, mais à un rythme insuffisant, à savoir à moins de redoubler d’efforts, nous ne réaliserons pas l’objectif d’ici à 2020;








2 – Aucun changement significatif, à savoir nous ne nous rapprochons ni nous éloignons de l’objectif;






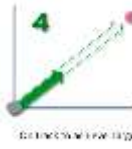

1 – Éloignement de l’objectif, à savoir la situation se dégrade au lieu de s’améliorer.








L’évaluation peut changer à mesure que de nouvelles informations deviennent disponibles, y compris celles émanant de rapports nationaux à la Convention sur la diversité biologique et de SPANB additionnels mis à jour. La date d’échéance pour les objectifs d’Aichi pour la biodiversité n° 10, 16 et 17 est 2015.







	Éléments de l’objectif	Situation	Commentaires	Confiance
Objectif 1	les individus sont conscients de la valeur de la biodiversité		Couverture géographique limitée des indicateurs. Différences régionales prononcées.	Faible
	les individus sont conscients des mesures qu’ils peuvent prendre pour conserver et utiliser la biodiversité de manière durable		Les données indiquent une connaissance croissante des mesures disponibles, mais une compréhension limitée de la manière de déterminer celles qui auraient des impacts positifs.	Faible
Objectif 2	les valeurs de la biodiversité sont intégrées dans les stratégies et les processus de planification nationaux et locaux de développement et de réduction de la pauvreté		Différences entre les régions. Les données sont dans une large mesure basées sur les stratégies de réduction de la pauvreté.	Moyenne
	les valeurs de la biodiversité sont intégrées dans les processus de planification nationaux et locaux		Indique aussi des variations régionales; on ne peut pas dire clairement si la biodiversité est réellement prise en considération.	Moyenne







	Éléments de l'objectif	Situation	Commentaires	Confiance
	les valeurs de la biodiversité sont intégrées dans les comptes nationaux, selon que de besoin		Des initiatives telles que WAVES indiquent une tendance grandissante vers une telle intégration.	Élevée
	les valeurs de la biodiversité sont intégrées dans les systèmes de notification		Une comptabilité améliorée entraîne une amélioration de la notification.	Élevée
Objectif 3	les incitations, y compris les subventions néfastes pour la diversité biologique, sont éliminées, réduites progressivement ou réformées, afin de réduire au minimum ou d'éviter les impacts défavorables		Dans l'ensemble, aucun progrès significatif; certaines avancées, mais aussi des reculs. Reconnaissance croissante des subventions néfastes, mais peu de mesures concrètes.	Élevée
	des incitations positives en faveur de la conservation et de l'utilisation durable de la diversité biologique sont élaborées et appliquées		Progrès satisfaisants, mais un meilleur ciblage est nécessaire. Trop faibles, et les incitations perverses l'emportent encore.	Élevée
Objectif 4	les gouvernements, les entreprises et les parties prenantes, à tous les niveaux, ont pris des mesures, ou mis en œuvre des plans, pour assurer la production et la consommation durables ...		De nombreux plans de production et consommation durables sont en place, mais ils sont encore d'ampleur limitée.	High
	... et maintenu l'utilisation des ressources naturelles dans des limites écologiques sûres		Toutes les mesures indiquent un accroissement de l'utilisation des ressources naturelles.	High
Objectif 5	le rythme d'appauvrissement des forêts, est réduit de moitié au moins et si possible ramené à près de zéro		La déforestation est sensiblement ralentie dans certaines zones tropicales, mais il y a encore d'importantes variations d'une région à l'autre.	Faible
	le rythme d'appauvrissement de tous les habitats naturels est réduit de moitié au moins et si possible ramené à près de zéro		Varie en fonction des divers types d'habitats; les données sont rares pour certains biomes.	Moyenne
Objectif 6	tous les stocks de poissons et d'invertébrés et plantes aquatiques sont gérés et récoltés d'une manière durable, légale et en appliquant des approches fondées sur les écosystèmes		Variations régionales considérables; positif pour certains pays, mais les données sont limitées pour de nombreux pays en développement.	Élevée




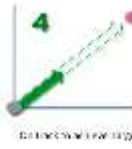

	Éléments de l'objectif	Situation	Commentaires	Confiance
	des plans et des mesures de récupération sont en place pour toutes les espèces épuisées		Progrès variables dans certaines régions.	Élevée
	les pêcheries n'ont pas d'impacts négatifs marqués sur les espèces menacées et les écosystèmes vulnérables		Certains progrès, par ex. dans la pêche à la palangre utilisées par les pêcheries de thonidés, mais les pratiques ont encore des conséquences néfastes sur les écosystèmes vulnérables.	Moyenne
	l'impact de la pêche sur les stocks, les espèces et les écosystèmes restent dans des limites écologiques sûres, à savoir la surpêche est évitée		La proportion des pêcheries surexploitées est toujours à la hausse à l'échelle mondiale, mais avec des variations régionales.	Moyenne
Objectif 7	les zones consacrées à l'agriculture sont gérées d'une manière durable, afin d'assurer la conservation de la biodiversité		Superficies gérées de manière durable à la hausse, sur la base de la certification biologique et de l'agriculture de conservation. L'utilisation d'éléments nutritifs se stabilise à l'échelle mondiale. Les techniques sans labour sont de plus en plus utilisées.	Élevée
	les zones consacrées à l'aquaculture sont gérées d'une manière durable, afin d'assurer la conservation de la biodiversité		Des progrès dans l'introduction des normes de durabilité, mais dans un contexte d'expansion très rapide. Questions concernant la durabilité de l'expansion de l'aquaculture d'eau douce.	Élevée
	les zones consacrées à la sylviculture sont gérées d'une manière durable, afin d'assurer la conservation de la biodiversité		Recours accru à la certification forestière et aux indicateurs de critères. Foresterie certifiée surtout dans les pays nordiques, beaucoup plus lente dans les pays tropicaux.	Élevée
Objectif 8	la pollution (de tous types) aura été ramenée à des niveaux qui ne sont pas défavorables à la fonction écosystémique et à la biodiversité	Aucune évaluation claire	Hautement variable en fonction des polluants.	--
	la pollution causée notamment par l'excès d'éléments nutritifs aura été ramenée à des niveaux qui ne sont pas défavorables à la fonction écosystémique et à la biodiversité		L'utilisation des éléments nutritifs se stabilise dans certaines régions, par ex. en Europe et en Amérique du Nord, mais à des niveaux qui sont encore néfastes pour la biodiversité. Encore à la hausse dans d'autres régions. Variations régionales très considérables.	Élevée


	Éléments de l'objectif	Situation	Commentaires	Confiance
Objectif 9	les espèces exotiques envahissantes sont identifiées et classées en ordre de priorité		Des mesures sont prises dans de nombreux pays pour élaborer des listes d'espèces exotiques envahissantes.	Élevée
	les voies d'introduction sont identifiées et classées en ordre de priorité		Les principales voies d'introduction sont identifiées, mais pas efficacement contrôlées à l'échelle mondiale.	Élevée
	les espèces prioritaires sont contrôlées ou éradiquées		Un certain degré de contrôle et d'éradication des espèces prioritaires, mais les données sont limitées.	Faible
	l'introduction et l'établissement des espèces exotiques envahissantes sont empêchés		Certaines mesures sont en place, mais sont insuffisantes pour prévenir une croissance importante continue des espèces exotiques envahissantes.	Moyenne
Objectif 10	les nombreuses pressions anthropiques exercées sur les récifs coralliens sont réduites au minimum, afin de préserver leur intégrité et leur fonctionnement		Les pressions, telles que la pollution terrestre et le tourisme incontrôlé, sont toujours en hausse, bien que de nouvelles aires marines protégées pourraient réduire la surpêche dans certaines régions coralliennes.	Élevée
	les nombreuses pressions anthropiques exercées sur les autres écosystèmes vulnérables marins et côtiers affectés par les changements climatiques ou l'acidification des océans sont réduites au minimum, afin de préserver leur intégrité et leur fonctionnement	Non évalué	Trop peu de données étaient disponibles pour évaluer l'objectif pour d'autres écosystèmes vulnérables, y compris les habitats des herbiers marins, les mangroves et les montagnes.	--
Objectif 11	au moins 17% des zones terrestres et d'eaux intérieures sont protégées		Les extrapolations indiquent un progrès satisfaisant et l'objectif sera atteint si les engagements existants sur la désignation de zones protégées sont mis en œuvre. La protection des eaux intérieures comporte une problématique distincte.	Élevée
	au moins 10% des zones marines et côtières sont protégées		La dynamique de création d'aires marines protégées s'accélère, mais les extrapolations indiquent que nous ne sommes pas en voie de réaliser l'objectif. Avec les engagements existants, l'objectif serait atteint pour les eaux	Élevée

	Éléments de l'objectif	Situation	Commentaires	Confiance
			territoriales, mais pas pour les zones économiques exclusives (ZEE) ou en haute mer.	
	les zones qui sont particulièrement importantes pour la biodiversité et les services écosystémiques sont protégées		Des progrès sont enregistrés pour les zones clés pour la biodiversité protégées, mais d'importantes lacunes persistent. Il n'existe aucune mesure distincte pour les services écosystémiques.	Élevée
	les zones protégées sont écologiquement représentatives		Des progrès sont enregistrés, et il est possible d'atteindre cet objectif pour les écosystèmes terrestres si des aires protégées additionnelles sont représentatives. Des progrès aussi dans les zones marines et d'eau douce, mais il reste encore beaucoup à accomplir.	Élevée pour les zones terrestres et marines, Faible pour les eaux intérieures
	les aires protégées sont gérées efficacement et équitablement		Il existe des preuves raisonnables d'efficacité accrue, mais l'échantillon est de taille limitée. Tendance accrue à l'engagement communautaire dans la protection. Dépend fortement de la région et de l'emplacement.	Faible
	les aires protégées sont bien reliées et intégrées dans l'ensemble du paysage terrestre et marin		Initiatives visant la création de couloirs et de parcs transfrontières, mais ils ne sont pas encore assez reliés. Les aires protégées d'eau douce demeurent très déconnectées.	Faible ou très faible.
Objectif 12	l'extinction d'espèces menacées connues est évitée		Nouvelles extinctions d'espèces sont probables d'ici à 2020, par ex. pour les amphibiens et les poissons. Pour les espèces d'oiseaux et de mammifères certaines mesures de preuves ont empêché des extinctions.	Faible
	l'état de conservation des espèces qui tombent le plus en déclin est amélioré et maintenu		L'indice de la Liste rouge est encore en déclin, dans l'ensemble aucun signe d'une réduction de la menace d'extinction pour tous les groupes d'espèces. Différences régionales très importantes.	Élevée
Objectif 13	la diversité génétique des plantes cultivées est préservée		Les collections <i>ex situ</i> de ressources génétiques végétales continuent de s'améliorer, bien que quelques lacunes demeurent. Il y a un appui limité pour assurer la conservation à long terme de variétés locales de cultures face	Élevée

	Éléments de l'objectif	Situation	Commentaires	Confiance
			aux changements dans les pratiques agricoles et les préférences du marché.	
	la diversité génétique des animaux d'élevage et domestiques est préservée		Un nombre croissant d'activités existe pour préserver les races dans leur environnement de production et dans les banques de gènes, y compris au moyen de la conservation <i>in vitro</i> , mais à ce jour elles sont insuffisantes.	Élevée
	la diversité génétique des espèces sauvages apparentées est préservée		Augmentation graduelle de la conservation des espèces sauvages apparentées de plantes de cultures dans des établissements <i>ex situ</i> , mais leur conservation dans la nature demeure en grande partie précaire, car peu de plans de gestion des aires protégées abordent la question des espèces sauvages apparentées.	Moyenne
	la diversité génétique des espèces qui ont une valeur socioéconomique ou culturelle est préservée	Non évalué	Données insuffisantes pour évaluer cet élément de l'objectif	
	des stratégies sont élaborées et mises en œuvre pour réduire au minimum l'érosion génétique et sauvegarder la diversité génétique		Les plans d'action mondiaux de la FAO pour les ressources zoogénétiques et phytogénétiques fournissent des cadres pour l'élaboration de stratégies et plans d'action nationaux et internationaux.	Élevée
Objectif 14	les écosystèmes qui fournissent des services essentiels, en particulier l'eau et contribuent à la santé, aux moyens de subsistance et au bien-être, sont restaurés et sauvegardés ...		Exception faite de l'agriculture et de la foresterie commerciales, aucun progrès n'a été enregistré dans la sauvegarde des services. Importantes variations dans les divers écosystèmes et services. Les écosystèmes particulièrement importants pour les services, par ex. les zones humides et les récifs coralliens, sont toujours en déclin.	Faible
	... compte tenu des besoins des femmes, des communautés autochtones et locales, et des populations pauvres et vulnérables		Les communautés et les femmes pauvres sont particulièrement touchées par la perte constante de services écosystémiques.	Faible
Objectif 15	la résilience des écosystèmes et la contribution de la biodiversité aux stocks de carbone sont améliorées, grâce aux mesures de		Malgré les efforts de restauration et de conservation, une perte nette de forêts persiste, forêts qui représentent l'un des plus importants stocks de carbone de la	Faible

	Éléments de l'objectif	Situation	Commentaires	Confiance
	conservation et restauration		planète.	
	au moins 15% des écosystèmes dégradés sont restaurés, contribuant ainsi à l'atténuation des changements climatiques et l'adaptation à ceux-ci, ainsi qu'à la lutte contre la désertification		De nombreuses activités de restauration sont en cours, mais il est difficile de déterminer si elles restaureront 15 % des zones dégradées.	Faible
Objectif 16	le Protocole de Nagoya est en vigueur		Compte tenu des ratifications actuelles et d'informations additionnelles, il est très probable que cet élément de l'objectif sera atteint avant l'échéance de 2015.	Élevée
	le Protocole de Nagoya est opérationnel, conformément à la législation nationale		Compte tenu des progrès réalisés, il est probable que le Protocole de Nagoya sera opérationnel d'ici à 2015 dans les pays qui l'ont ratifié.	Moyenne
Objectif 17	Soumission des SPANB au Secrétariat (fin) 2015		Parmi les Parties pour lesquelles des informations sont disponibles, environ 50 % devraient avoir achevé leur SPANB d'ici à octobre 2014, et environ 90 % d'ici à la fin 2015.	Moyenne
	les SPANB sont adoptés en tant qu'instruments de politique générale		La conformité des SPANB mis à jour disponibles aux orientations de la CdP est variable.	Moyenne
	les SPANB sont mis en œuvre		Le degré de mise en œuvre des SPANB mis à jour est variable.	Moyenne

	Éléments de l'objectif	Situation	Commentaires	Confiance
Objectif 18	les connaissances, innovations et pratiques traditionnelles des communautés autochtones et locales sont respectées		Des processus sont en cours à l'échelle internationale et dans un certain nombre de pays pour renforcer le respect, la reconnaissance et la promotion des connaissances traditionnelles et de l'utilisation coutumière durable.	Moyenne
	les connaissances, innovations et pratiques traditionnelles des communautés autochtones et locales sont pleinement intégrées et prises en compte dans le cadre de l'application de la Convention ...		Les connaissances traditionnelles et l'utilisation coutumière durable doivent être davantage intégrées à toutes les mesures pertinentes au titre de la Convention.	Faible
	... avec la participation entière et effective des communautés autochtones et locales		Les efforts se poursuivent pour renforcer les capacités des communautés autochtones et locales de participer véritablement aux processus pertinents, à l'échelle locale, nationale et internationale, mais des ressources financières et des capacités limitées demeurent des obstacles.	Faible
Objectif 19	les connaissances, la base scientifique et les technologies associées à la biodiversité, ses valeurs, son fonctionnement, son état et ses tendances, et les conséquences de son appauvrissement, sont améliorées		Des efforts soutenus sont déployés pour fournir des informations et des connaissances pertinentes aux décideurs, et les processus et institutions nécessaires sont en place.	Élevée
	les connaissances, la base scientifique et les technologies associées à la biodiversité sont largement partagées et transférées, et appliquées		Améliorations dans l'analyse et l'interprétation de données recueillies au moyen de systèmes de collection et de surveillance disparates. Cependant, la coordination pour garantir que les modèles et technologies qui peuvent intégrer ces connaissances à des systèmes fonctionnels appliqués doit être renforcée.	Moyenne

	Éléments de l'objectif	Situation	Commentaires	Confiance
Objectif 20	la mobilisation des ressources financières nécessaires à la mise en œuvre du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique de toutes les sources a augmenté considérablement par rapport aux niveaux de 2010		Informations limitées sur le financement national. Les engagements pris au cours du FEM-6 indiquent un accroissement modeste. Dans l'ensemble, accroissement de l'APD par rapport aux niveaux de référence de 2006-2010. Cependant, signes de déclin récent.	Faible
